
COMMANDEMENT DE LA FORMATION MILITAIRE DE L'ARMÉE DE TERRE : *division formation ; bureau coordination.*

DÉCISION N° 6771/DEF/CoFAT/DF/B/COORD portant abrogation d'un texte.

Du 11/07/2006.

NOR D E F T 0 6 5 1 5 1 7 S

Texte abrogé :

Circulaire n° 13492/DEF/COFAT/DEF/B/COORD du 03/11/2003 (BOC, p. 7311 ; BOEM 300* et 771) et son modificatif du 25 mai 2004 (BOC, p. 3461).

*Référence de publication :*BOC/PP 26, 2006, texte 6.

Le texte mentionné ci-dessous est abrogé :

La circulaire n° 13492/DEF/CoFAT/DEF/B/COORD du 03/11/2003 relative à l'établissement des documents d'homologation (BOC, p. 7311 ; BOEM 300* et 711) et son modificatif du 25 mai 2004 (BOC, p. 3461) est abrogé.

Le général de corps d'armée, commandant la formation de l'armée de terre,

Pierre GARRIGOU-GRANDCHAMP.